

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2018)

Heft: 2200

Artikel: En quête de cryptomonnaies : plus de questions que de réponses [à suivre]

Autor: Ghelfi, Jean-Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023232>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

équilibre et d'une meilleure qualité de vie sur les territoires, d'une réduction des risques et du développement de nouveaux marchés à travers des investissements utiles à

tous.

Il y a là pour l'Europe «*une perspective de dynamisme économique que ses décideurs confrontés à l'urgence climatique n'ont, jusqu'ici, pas*

suffisamment prise en compte». Et si la nécessaire taxation du carbone pouvait faire coup double: dissuader la mobilité polluante et financer une mobilité vertueuse?

En quête de cryptomonnaies

Plus de questions que de réponses

Jean-Pierre Ghelfi - 06 avril 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33017>

Que sont les cryptomonnaies? Des monnaies qui, comme toutes les monnaies, constituent un moyen de paiement.

Elles relèvent cependant d'un genre particulier. Elles n'existent que par l'intermédiaire d'un programme informatique complexe dénommé [blockchain](#), ou chaîne de blocs — thème qui sera abordé dans un autre article.

Les cryptomonnaies n'ont pas d'existence réelle. Leur émission est strictement privée. Elles n'ont pas force libératoire: personne n'est tenu de les accepter en paiement d'une dette, contrairement aux monnaies habituelles émises par une banque centrale et reposant sur des normes légales. Aucune autorité n'en garantit la valeur.

Les personnes qui doutent fort des cryptomonnaies disent que celles-ci ne sont que du vent et qu'il faut s'en méfier comme de

la peste. D'autres pensent au contraire qu'elles sont à l'origine d'un nouveau système financier, indépendant de banques centrales et d'institutions étatiques, qui doit être soutenu et encouragé.

Même si les médias ne parlent le plus souvent que d'une cryptomonnaie — le [bitcoin](#) —, de très nombreuses ont été créées ces dernières années. Elles ont pour objectif et ambition de permettre à des personnes, sociétés et institutions de conclure des contrats de toute nature et d'assurer un trafic de paiement indépendant des structures existantes, avec des commissions bien inférieures, disent-elles, à celles prélevées par les banques.

En l'absence de garantie étatique, la valeur des cryptomonnaies dépend exclusivement de la confiance que les participants leur accordent. Leur prix résulte de l'offre et de la demande — analogue au cours d'un titre

coté en bourse.

Un acte de foi

La confiance est une composante essentielle. C'est évident pour les cryptomonnaies qui n'ont pas de valeur intrinsèque. Mais le problème de la confiance vaut aussi pour les «*vraies*» monnaies. La garantie de l'Etat et de la banque centrale constitue une composante rassurante. Elle reste pourtant relative.

Le public accorde sa confiance à la monnaie d'un pays dont la situation économique et la gestion financière paraissent stables et prévisibles. En revanche, si la situation financière laisse à désirer au point que le taux d'inflation comporte deux ou trois chiffres, la défiance ou la méfiance prévalent au point que la population cherchera à se défaire de cette monnaie et à lui préférer une monnaie étrangère dont la conservation de la valeur lui paraîtra moins

aléatoire.

La situation des cryptomonnaies n'est pas totalement différente. Leur naissance est récente. Les raisons objectives qui permettent de penser qu'elles auront demain au moins autant de valeur qu'aujourd'hui font défaut. L'évaluation du risque pour les monnaies habituelles repose sur un historique plus ou moins rassurant, alors que celui de chacune des cryptomonnaies manque singulièrement de substance.

Néanmoins, on peut comprendre, sinon approuver, que le nouveau modèle financier qu'elles proposent, totalement détaché d'institutions publiques et ne reposant que sur l'appréciation de personnes domiciliées n'importe où dans le monde, emporte leur adhésion.

Elles font un pari, un acte de foi un brin décoiffant quant à leur pérennité, leur généralisation, voire même à leur capacité de se substituer aux monnaies nationales. Bref, elles accordent leur confiance sinon aux cryptomonnaies en général, du moins à l'une d'entre elles en particulier. D'ailleurs, une cryptomonnaie n'existerait tout simplement pas sans la confiance, au moins de la part des personnes qui en assurent le financement initial.

Foisonnante création

Lorsqu'on explore un nouveau territoire peu ou pas habité, il est conseillé d'attendre pour en savoir plus. Il s'est créé ces

dernières décennies tant de nouveaux modèles économiques, inimaginables ou inconcevables il y a encore peu (Internet, téléphones mobiles, réseaux dits sociaux, commerces et locations en ligne, *streaming*, uberisation...) qu'on ne peut exclure que des innovations transforment le fonctionnement de nos sociétés aussi dans le monde de la finance et de ses diverses monnaies nationales.

Au sein de cette foisonnante et anarchique création de cryptomonnaies, il y aura — il y a déjà eu — des échecs. La validité et la survie d'un tel modèle sera questionné et beaucoup de personnes y laisseront des plumes. L'avantage de cette situation, si l'on ose dire, réside dans le fait qu'elles ne pourront pas se retourner contre une collectivité publique ni lui demander d'être dédommagées. Ces personnes doivent être conscientes du risque fou, insensé même, qu'elles ont choisi et, en cas d'échec, ne pourront s'en prendre qu'à elles-mêmes.

Un produit hors-sol

Parmi toutes les cryptomonnaies créées, le bitcoin occupe le devant de la scène. Après n'avoir pas valu grand-chose durant plusieurs années, sa valeur s'est envolée en 2017 pour atteindre un sommet (provisoire?) en fin d'année à presque 20'000 francs. Une telle progression traduit un emballement spéculatif hors-norme. Pas surprenant que la bulle ait

explosé. La chute fut spectaculaire.

Depuis lors, le cours s'est stabilisé autour de 6'000 à 7'000 francs. C'est sans doute 60% de moins qu'en décembre, mais toujours 6 à 7 fois plus qu'au printemps dernier quand son cours oscillait autour de 1000 francs. Cela signifie qu'en dépit de ses déboires récents, un grand nombre de participants continue d'accorder leur confiance au fameux bitcoin.

Il en ira probablement pour les cryptomonnaies comme pour la plupart des innovations technologiques. A terme, il n'en subsistera qu'un petit nombre qui, peut-être, se seront spécialisées dans certains types de transactions. Mais il est aussi possible que les cryptomonnaies jettent une telle pagaille, réelle ou feinte, dans le système financier international que les gouvernements, les banques centrales et les organisations internationales (Fonds monétaire international, Banque mondiale, Banque des règlements internationaux) finiront par en interdire l'usage comme moyen de paiement.

Mettre fin à leur existence pourrait être plus compliqué qu'il n'y paraît. Elles sont un produit en quelque sorte hors-sol, nulle part et partout à la fois; des gouvernements pourraient continuer d'en accueillir le siège social — ce que fait actuellement le canton de Zoug en cherchant à se positionner comme une [Crypto Valley](#), par analogie à la Silicon

Valley.

La charrue avant les bœufs

L'approche [plus pessimiste](#) conduit à relever qu'en l'absence d'un organisme public de contrôle qui en assurerait au moins la surveillance, les cryptomonnaies, dès leur début, ont vraisemblablement été utilisées pour le financement d'activités illicites ou illégales, telles que l'évasion fiscale, les trafics d'armes et de drogues, le blanchiment d'argent sale, les détournements de fonds publics.

Ces «services» rendus par les cryptomonnaies pourraient-ils n'être que des maladies d'enfance? Peut-on imaginer que le développement futur des programmes informatiques sur lesquels repose leur fonctionnement permette de contrôler ou de limiter les aspects les plus douteux et malsains qu'utilisent des

milieux corrompus pour contourner les lois et poursuivre leurs trafics en toute impunité?

Le pire est possible et le meilleur n'est pas certain. Il ne faudrait cependant pas mettre la charrue avant les bœufs, en imputant aux cryptomonnaies des responsabilités qu'elles n'ont pas. L'économie souterraine et l'économie de l'ombre n'ont pas attendu leur création pour étendre leur influence et leur pouvoir dans beaucoup (trop) de pays. Ce sont d'ailleurs souvent les dirigeants politiques et leurs proches qui en sont les premiers responsables. Trafic d'influence, enrichissements illégitimes, fraudes fiscales à grande échelle, concussion et exploitation des peuples sont monnaie courante (si l'on ose dire!), avec ou sans les cryptomonnaies.

Peut-être...

Ces dernières ne sont

assurément pas exemptes de risques. Faut-il pour autant limiter leur existence, voire les interdire purement et simplement? N'est-il pas préférable de laisser ces innovations se déployer? Et d'attendre de pouvoir porter un jugement plus objectif, moins passionnel, et parvenir à trier le bon grain de l'ivraie?

Pour le moment, les cryptomonnaies n'engagent que celles et ceux qui y croient et qui y investissent leur argent. Peut-être en gagneront-ils beaucoup. Peut-être perdront-ils toute leur mise. Peut-être le monde apprendra-t-il que cette nouvelle technologie apporte quelque chose de neuf, d'intéressant et d'utile. Peut-être, au contraire, les expériences vécues avec les cryptomonnaies montreront-elles que le système actuel, en dépit de ses insuffisances, reste, tous comptes faits, préférable.

(A suivre)

Un passeport ne suffit plus à légitimer sa nationalité

Pour devenir Suisse, il faut être plutôt riche, bien formé et Blanc

Michel Rey - 04 avril 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33001>

La [nouvelle](#) loi fédérale sur la nationalité, en vigueur depuis le 1er janvier 2018, précise les conditions de la naturalisation ainsi que la procédure à suivre. Et ce, juste après que le peuple suisse ait dit oui, en février 2017, à la [naturalisation](#)

[facilité de la troisième génération](#). La procédure avait été lancée dix ans plus tôt par une [initiative parlementaire](#) de la conseillère nationale Ada Marra (PS/VD).

C'est l'occasion pour cette

dernière de susciter une réflexion sur l'identité suisse en publiant son essai [Tu parles bien français pour une Italienne!](#) Son objectif est double. D'abord montrer la représentation que différents acteurs du pays (Parlement et